



Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille onze, le premier juillet à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur SACRÉ Jean-Claude**

Étaient présents : MM. SACRÉ Jean-Claude – SCAER JANNEZ Régine - BELLEC Olivier - RIVIERE Marie-Pierre - TANGUY Michel – LE GAC Muriel - NAVINER Patrice – BOITTIN-BARDOT Elisabeth - DERVOUT Dominique – BORDENAVE Stéphanie – DION Michel – ORVOEN Véronique - DROAL Nelly – FLOCH ROUDAUT Rachel - NIVEZ Jean-Paul – JAFFREZIC Christiane – QUEMERE Marcel - JOLLIVET Patricia – LE TEXIER Nathalie – ROBIN Yves - VOISIN Valérie – BENARD Yolande - GENTIN Hervé – LE GUILLOU Marthe - LE THOER André – LANCIEN Peggy.
formant la majorité des membres en exercice.

Objet

Les conseillers absents ont donné procuration de voter en leur nom :

- Monsieur Franck HEMON à Monsieur Olivier BELLEC
- Monsieur Yvan NERRIEC à Monsieur Jean-Paul NIVEZ
- Monsieur René CANTIÉ à Madame Marthe LE GUILLOU

Date de convocation : 24 juin 2011

Madame Peggy LANCIEN est nommée secrétaire de séance.

Nombre de Conseillers

En exercice :..... 29

Nombre de présents :..... 26

Nombre de votants :29

Le Maire certifie sous sa responsabilité

Le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} JUILLET 2011

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2011

Le compte rendu du conseil municipal du 30 mai est adopté à l'unanimité ainsi que les compléments apportés à l'ordre du jour.

QUESTIONS ORALES

1 – Question de Madame BENARD

Madame BENARD signale qu'elle a été interpellée à de nombreuses reprises sur la sécurité de la rue de Kerfeunteun. Des travaux ont été annoncés pour 2008 et sont désormais prévus pour 2013.

Pourquoi ne pas proposer dès à présent une réunion publique ? Cette problématique concerne les riverains de la rue de Kerfeunteun mais également les habitants de Kerous et Kerléoguy qui empruntent cette voie.

2 – Question de Monsieur LE THOER

Le 25 février 2011 deux questions ont été posées concernant une maison à Kersidan et un mur à Curiou.

Quelles suites ont été données aux procès-verbaux dressés ?

1 – RAPPORTS SUR L'INTERCOMMUNALITE – ANNEE 2010 – COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CONCARNEAU CORNOUAILLE

1.1 – RAPPORT D'ACTIVITES 2010

DELIBERATION (01/07/01)

Monsieur Le Maire rappelle que la Loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 dite loi « Chevènement » a renforcé la transparence des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI).

A ce titre, chaque Président d'EPCI doit adresser chaque année aux communes membres, un rapport d'activités de son établissement.

Monsieur Le Maire présente le rapport d'activités de l'année 2010 de la Communauté de Communes de Concarneau Cornouaille comprenant 3 documents. Il rappelle les différentes compétences et actions de la Communauté de Communes.

Le Conseil Municipal prend acte de la communication du rapport d'activités de Communauté de Communes.

1.2 – RAPPORT 2010 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS

DELIBERATION (01/07/02)

Monsieur Le Maire présente le rapport sur le prix et la qualité du Service Public d'élimination des déchets pour l'année 2010.

Il rappelle que la compétence de la collecte est assurée par la Communauté de Communes de Concarneau Cornouaille et que la compétence relative au traitement, à la valorisation et à l'élimination des déchets est déléguée au VALCOR (Valorisation de Cornouaille, ex SICOM).

Le Conseil Municipal prend acte du rapport présenté.

COMPTE RENDU

Madame LE GAC complète en indiquant qu'un plan de restructuration des déchetteries vient d'être élaboré par le VALCOR avec les intercommunalités. Sont concernées en priorité les déchetteries de Quimperlé, Rosporden et Moëlan-sur-Mer. La déchetterie de Trégunc, quant à elle, sera mise aux normes notamment afin de permettre un circuit sécurisé des véhicules sur le site.

Monsieur ROBIN demande si la totalité de ce qui est produit par l'usine d'incinération est valorisée en production d'énergie.

Madame LE GAC précise que le taux de rendement énergétique est de 60 %. Une partie de la vapeur est revendue à la SARIA.

Monsieur Le Maire précise qu'au moment de la construction de l'usine, la question de la réutilisation de l'énergie n'a pas été prise en compte. Néanmoins, la turbine représente un progrès majeur.

Madame BORDENAVE s'interroge sur la baisse de la fréquentation des déchetteries par les artisans.

Madame LE GAC répond que la baisse d'activité est principalement due à une baisse d'activité des artisans. Les artisans ont également modifié leurs pratiques et travaillent beaucoup sur la réutilisation des déchets.

Monsieur DION demande s'il y a un premier retour sur la collecte du tri en bacs jaunes. Monsieur Le Maire indique que l'expérimentation est trop récente pour avoir un retour. La gestion en bacs est aujourd'hui une question de civisme. Si les gens respectaient les jours de sortie des sacs jaunes la veille du ramassage, le problème esthétique actuellement posé par la collecte en sacs jaunes serait moindre et ne nécessiterait pas le déploiement de bacs.

1.3 – RAPPORT 2010 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

DELIBERATION (01/07/03)

Monsieur Le Marie présente le rapport sur le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif)

Le Conseil Municipal prend acte du rapport présenté.

COMPTE RENDU

Monsieur TANGUY demande quelles seront les conséquences pour les installations contrôlées non acceptables.

Monsieur Le Maire précise que la police de l'eau appartient au Maire et que c'est donc à lui d'agir en mettant en demeure les personnes concernées de mettre leur installation en conformité. Se pose néanmoins la question du coût des travaux à engager et la faisabilité technique pour certaines parcelles. Des subventions pourront cependant être sollicitées.

Madame LE GAC précise qu'un prêt bancaire peut venir déclencher une allocation logement sous condition de ressources.

2 – PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE LA COOPERATION INTERCOMMUNALE

DELIBERATION (01/07/04)

L'Etat a réalisé un Schéma Départemental de Coopération Intercommunale qui doit être soumis aux assemblées délibérantes des collectivités concernées pour avis avant validation définitive.

Monsieur Le Maire présente les modifications concernant la Commune. Après débat, le Conseil Municipal exprime, à l'unanimité, les avis suivants :

Considérant que le projet de Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale tel qu'il est proposé porte atteinte au principe de libre organisation des collectivités territoriales et de volontariat sur lequel se fonde le développement harmonieux de l'intercommunalité, Considérant les réflexions déjà engagées au niveau des syndicats et de la Communauté de Communes, le Conseil Municipal de Trégunc émet les avis suivants :

1 – Service public de l'électricité.

- Accord de principe pour la cession de la compétence électricité du Syndicat de Pont-Aven au SDEF au 31 décembre 2013.
- Accord pour l'intégration au SDEF au plus tard le 31 décembre et retrait du syndicat eau électricité de Pont-Aven si toutes les communes du Finistère sont placées dans une situation d'équité par rapport à cette nouvelle organisation.

2 – Rationalisation de la carte des syndicats intercommunaux et des syndicats mixtes.

- La situation du syndicat intercommunal Concarneau-Trégunc est à régler dans le cadre de la réflexion sur l'assainissement.

3 – Le développement de la coopération intercommunale dans le domaine de l'eau potable.

- Accord sur la réalisation d'un schéma départemental de l'eau potable pour 2013.
- Sur la base des conclusions du schéma, laisser aux collectivités le choix des modalités d'organisation et de gouvernance les plus pertinentes pour assurer un service de l'eau potable de qualité et au meilleur coût pour l'utilisateur.

4 – Le développement de la coopération intercommunale dans le domaine de l'assainissement.

- Accord pour l'établissement d'un état des lieux et d'un diagnostic des systèmes d'assainissement collectif et non collectif pour fin 2013 (déjà envisagé au niveau communautaire).
- Laisser aux collectivités locales le choix de l'organisation et de la date d'un éventuel transfert de compétences.

Les transferts de compétences et suppression d'échelons ne peuvent en tout état de cause être envisagés que si des économies d'échelle et un meilleur service à l'utilisateur sont garantis par ces regroupements.

COMPTE RENDU

Monsieur NAVINER remarque qu'il s'agit d'une décision qui vient d'en haut sur laquelle on n'applique qu'un simulacre de démocratie en demandant un avis qui ne sert qu'à entériner des décisions déjà prises.

Monsieur Le Maire répond que tout le monde est d'accord sur le principe de suppression des éléments inutiles dans le « millefeuille administratif ».

Monsieur DERVOUT répond que la mutualisation n'a de sens que si les économies d'échelle et un meilleur service à l'usager sont prouvés.

Monsieur DION complète les propos de Monsieur NAVINER en indiquant qu'en matière d'eau la proposition de l'Etat contient déjà les solutions à mettre en œuvre alors que l'étude n'est pas réalisée. Les conclusions sont écrites avant que le débat ait lieu.

Madame LE GAC ajoute qu'elle pense que le Préfet n'est pas dans la légalité. En effet, le transfert de compétences à une communauté se fait sous un aspect formel clair qui n'est pas respecté par les mesures en cours.

3 – TAXE DE SEJOUR 2012

DELIBERATION (01/07/05)

Monsieur BELLEC, Adjoint au Maire, propose au Conseil Municipal :

- D'élargir la période de perception de la taxe de séjour afin qu'elle soit perçue du 1^{er} avril au 30 octobre de chaque année (période précédente : 1^{er} juin au 30 septembre).
- D'exonérer du paiement de la taxe les individus de moins de 16 ans et les personnes handicapées (pas de changement).
- De fixer les tarifs à compter du 1^{er} avril 2012 de la manière suivante (pas d'augmentation par rapport aux tarifs 2011) :

Catégories	Tarif par nuitée et par personne.
Hôtel 3* et plus, Résidence de tourisme 3* et plus, et meublés de tourisme 1 ^{ère} catégorie (3* et plus)	0.85€
Hôtel 2*, Résidence de tourisme 2*, meublés de 2 ^{ème} catégorie (2*) et Village de vacances grand confort	0.60€
Hôtel 1* , résidence de tourisme 1*, meublés de 3 ^{ème} catégorie (1*)	0.50€
Village vacances confort	0.45€
Hôtel et résidences de tourisme sans *	0.35€
Campings 1* ou 2* et non classés	0.20€
Campings 3*	0.50€
Campings 4* et plus	0.55€
Meublé 4 ^{ème} catégorie classés et non classés	0.40€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions telles que ci-dessus.

4 – TRANSPORTS SCOLAIRES – AUTORISATION AU MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION DE MANDAT AVEC LE CONSEIL GENERAL AINSI QUE LE MARCHÉ DE TRANSPORT

DELIBERATION (01/07/06)

Madame BOITTIN BARDOT, Adjointe au Maire, expose que la Commune a signé en 2003 une convention de mandat avec le Conseil Général du Finistère pour l'exploitation des dessertes scolaires. Cette convention était conclue jusqu'au 31 juillet 2009. Un premier avenant, signé en 2008, a prolongé cette convention jusqu'au 31 juillet 2010, puis un second signé en 2009 jusqu'au 31 juillet 2011.

Afin de permettre la mise en œuvre avant la prochaine rentrée scolaire, le Conseil Municipal est appelé à autoriser le Maire à signer la convention de délégation et le marché de transport à intervenir pour un montant de 36 781,68 €/TTC avec la société LE MEUR EVASION.

Après en voir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention de mandat avec le Conseil Général ainsi que le marché de transport.

5.1 – TARIFS POUR LES TRANSPORTS SCOLAIRES – ANNEE 2011-2012

DELIBERATION (01/07/07)

Madame BOITTIN-BARDOT, Adjointe au Maire, expose que le Conseil Général du Finistère, autorité organisatrice de transport, a délégué partiellement l'organisation du service à la Commune de Trégunc. La Commune est notamment en charge de la vente des titres de transport pour les enfants des écoles élémentaires. Les tarifs du Conseil Général du Finistère sont les suivants :

Nombre d'enfants	Tarif 2011/2012
1 ^{er} enfant	200,00
2 ^e enfant	130,00
3 ^e enfant	65,00
Ticket individuel	1,40 (*)

(*) Obligatoirement vendu par carnet de 10 tickets

La Commune subventionne habituellement les familles utilisatrices du service de transport primaire en appliquant un tarif inférieur à celui du Conseil Général.

Le nouveau dispositif de financement mis en place par le département fait désormais peser 30 % du coût du transport sur les communes. Le montant de cette nouvelle charge est estimé à 8 300 € pour l'année scolaire à venir pour 20 enfants transportés, hors participation familiale.

Le coût réel d'un élève transporté est de 1 385 € par an.

Il est proposé au Conseil Municipal d'établir les tarifs 2011-2012 des transports scolaires de la manière suivante (soit une participation communale représentant environ 50 % de la charge des familles) :

	Tarifs 2011-2012	Participation communale 2011-2012
1 ^{er} enfant	133 €	67 €
2 ^e enfant	86 €	44 €
3 ^e enfant	43 €	22 €
Ticket individuel	1 €	0.40 €

Après en voir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la proposition des tarifs des transports scolaires pour l'année 2011/2012.

COMPTE RENDU

Monsieur NAVINER fait remarquer que le tarif n'est pas proportionnel aux revenus et il trouve cela anormal.

5.2 – TARIF POUR LE PRET DE BADGES OU DE CLEFS

DELIBERATION (01/07/08)

Madame RIVIERE, Adjointe au Maire, propose au Conseil Municipal la mise en place d'une caution d'un montant de 60 € pour le prêt de badge d'accès ou de clefs lors des locations ou mise à disposition de salles communales. En cas de perte ou de non restitution du/des badges ou clefs, ainsi que dans le cas où une mauvaise utilisation du système d'alarme a entraîné l'intervention de la société de gardiennage sans cause réelle, la caution est conservée par la Collectivité

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la proposition de tarif pour le prêt de badges ou de clefs.

5.3 – TARIF POUR RETRAIT D’AFFICHAGES PROVISOIRES

DELIBERATION (01/07/09)

Monsieur BELLEC, Adjoint au Maire, explique que les organisateurs de manifestations sollicitent régulièrement l'autorisation d'installer des banderoles, affiches et affichettes en dehors des emplacements libres et sur le mobilier urbain.

Il arrive de plus en plus fréquemment que cet affichage ne soit pas retiré après les manifestations malgré les demandes faites aux organisateurs.

Afin de limiter la charge de travail qui en découle pour le personnel municipal, il est proposé au Conseil Municipal de voter un tarif dissuasif pour l'enlèvement de cet affichage, si celui-ci n'a pas été retiré 3 jours francs après la manifestation :

- 5 € par affiche ou affichette
- 15 € par banderole.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la proposition de tarifs pour les retraits d'affichages provisoires.

COMPTE RENDU

Monsieur ROBIN s'interroge sur la procédure lorsque les afficheurs ne seront pas identifiés. Il demande que les associations tréguinoises soient informées de la délibération.

6 – DECISIONS BUDGETAIRES MODIFICATIVES

6.1 – BUDGET DU PORT DE TREVIGNON

DELIBERATION (01/07/10)

Monsieur BELLEC, Adjoint au Maire, expose qu'il est nécessaire de prendre une délibération autorisant l'admission en non valeur de sommes irrécouvrables au budget du Port de Trévignon pour une somme globale de 225,47 € concernant un redevable.

La décision modificative suivante sur le budget du Port de Trévignon est requise car il manque 160 € au chapitre 65 pour admettre la créance en non valeur.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver la décision modificative suivante :

AUGMENTATION DES CREDITS EN DEPENSES			DIMINUTION DES CREDITS EN DEPENSES		
Compte	Libellé	Montant	Compte	Libellé	Montant
654R	Perte sur créances irrécouvrables	+ 160 €	6152R	Entretien et réparations sur biens immobiliers	- 160 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 23 voix, adopte la décision budgétaire modificative du Port de Trévignon. Mesdames BENARD, LE GUILLOU, LANCIEN et Messieurs GENTIN, LE THOER et CANTIE s'abstiennent.

COMPTE RENDU

Monsieur LE THOER profite du sujet pour signaler que des bouées non occupées viennent frotter contre des embarcations au port de Pouldohan. Quelle décisions seront prises ?

Monsieur Le Maire invite Monsieur LE THOER à discuter ce point avec Monsieur DERVOUT.

6.2 – BUDGET PRINCIPAL

DELIBERATION (01/07/11)

Monsieur BELLEC, Adjoint au Maire, explique qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative pour pouvoir verser à l'Office Municipal de Tourisme la totalité du montant de la taxe de séjour prévu à son budget 2011. En effet le montant prévu sur le budget principal est insuffisant du fait du versement d'un reliquat de 2010 d'un montant de 4 754,28 € (La Pinède).

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver la décision modificative suivante :

AUGMENTATION DES CREDITS EN DEPENSES			DIMINUTION DES CREDITS EN DEPENSES		
Compte	Libellé	Montant	Compte	Libellé	Montant
7398R	Reversement de la taxe de séjour à l'Office du Tourisme	+ 2010 €	615582R	Entretien nettoyage des vitres	- 2010 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la décision modificative du budget principal.

6.3 – BUDGET DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

DELIBERATION (01/07/12)

Monsieur BELLEC, Adjoint au Maire, signale que suite à une modification des amortissements 2010, il est nécessaire de prendre une décision modificative augmentant de 705 € la dotation aux amortissements pour 2011.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver la décision modificative suivante :

AUGMENTATION DES CREDITS EN DEPENSES			AUGMENTATION DES CREDITS EN RECETTES		
Compte	Libellé	Montant	Compte	Libellé	Montant
6811OS	Dotation aux amortissements	+ 705 €	28158OS	Amortissement des autres matériels	+ 705 €
023OS	Virement à la section d'investissement	- 705 €	021OS	Virement de la section d'exploitation	- 705 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 23 voix, adopte la décision budgétaire modificative du budget de l'assainissement. Mesdames BENARD, LE GUILLOU, LANCIEN et Messieurs GENTIN, LE THOER et CANTIE s'abstiennent.

7 – ADMISSIONS EN NON VALEUR

DELIBERATION (01/07/13)

Monsieur BELLEC, Adjoint au Maire, appelle le Conseil Municipal à autoriser l'admission en non valeur de sommes irrécouvrables au budget de la Ville pour une somme globale de 223,75 € concernant 4 redevables.

Le Conseil Municipal est également appelé à autoriser l'admission en non valeur d'une somme de 225,47 € irrécouvrable au budget du port de Trévignon pour un redevable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 23 voix, valide cette proposition. Mesdames BENARD, LE GUILLOU, LANCIEN et Messieurs GENTIN, LE THOER et CANTIE s'abstiennent.

8 – FONCIER

8.1 - ECHANGE DE PARCELLES A KERHALLON

DELIBERATION (01/07/14)

Monsieur TANGUY, Adjoint au Maire, expose que Monsieur KRAUS, propriétaire au 13 rue de Kerhallon, parcelle ZA n° 107, a demandé une vérification de l'alignement de sa propriété.

Il est apparu lors de la venue du géomètre que le trottoir et une partie de l'espace vert près du lavoir entretenu par la Commune lui appartenait.

Afin de régulariser cette situation, la Commune, après concertation avec Monsieur KRAUS, se propose de procéder à un échange de parcelles :

- Monsieur KRAUS cède le trottoir et l'espace vert entretenu (78 m₂ au total)
- La Commune lui rétrocède la surface équivalente le long de la voie piétonne de Lanriec en contrepartie. Cette surface correspond au flanc de talus en bordure de l'accotement de la voie. Les frais d'actes seront à la charge de Monsieur KRAUS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la proposition d'échange de parcelle à Kerhallon conformément au plan joint en annexe.

8.2 – ACQUISITION D'UNE PARCELLE A PEN PRAT

DELIBERATION (01/07/15)

Monsieur TANGUY, Adjoint au Maire, expose que la Sarl BATIR a obtenu un permis d'aménager à Pen Prat, pour un lotissement dénommé « Les Prés de Moulin Mer ». La plupart des terrains sont aujourd'hui bâtis et il se trouve que la parcelle cadastrée YR n° 1028, issue du découpage, n'est pas utilisée, et reçoit le fossé communal.

Ce fossé est partiellement sur le terrain de Monsieur NICOLAS Christophe, titulaire d'un permis de construire dans le lotissement (parcelle YR n° 982).

La Sarl BATIR n'a pas d'intérêt particulier à conserver cette parcelle.

Il est donc proposé que cette parcelle soit cédée à titre gratuit à la Commune, qui prendrait en charge les frais d'acte notarié. Une fois la parcelle intégrée dans le domaine public communal, le fossé serait soit busé, soit décalé afin de laisser à Monsieur NICOLAS la possibilité de jouir de la totalité de son terrain et d'y édifier une clôture.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la proposition d'acquisition de parcelle à Pen Prat.

9 – CONVENTION DE PARTENARIAT DU LIEU D'ACCUEIL ENFANTS/PARENTS POUR L'ANNEE 2011 AVEC LE CONSEIL GENERAL DU FINISTERE ET LA VILLE DE CONCARNEAU

DELIBERATION (01/07/16)

Madame LE GAC, Adjointe au Maire, expose que la Ville de CONCARNEAU a décidé de ré-ouvrir un Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) sur son territoire. Ce lieu d'accueil est un espace de socialisation qui accueille de manière libre et sans inscription des jeunes enfants (moins de 6 ans) accompagnés d'un adulte référent (parent, grand parent...) pour un temps déterminé, dans un lieu adapté à l'accueil des jeunes enfants, avec des accueillants professionnels et/ou bénévoles, garants des règles de vie spécifiques à ce lieu.

Ses objectifs sont multiples :

- favoriser la relation entre enfants et parents
- valoriser les compétences des parents
- permettre la rencontre entre parents
- rompre l'isolement social
- accompagner les parents dans les étapes importants de la vie des enfants
- favoriser la scolarisation des jeunes enfants.

La Ville de TREGUNC est signataire de la convention de partenariat car elle emploie l'animateur du Relais Assistants Maternels et celui-ci sera mis à disposition à titre gratuit dans cet espace. Ce temps de mise à disposition est évalué à 12 heures sur l'année 2011. Heures qui seront effectuées sur les temps d'animation concarnois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Le Maire à signer la convention de partenariat avec le Conseil Général du Finistère et la ville de Concarneau pour l'exercice 2011.

COMPTE RENDU

Monsieur GENTIN demande si on connaît la raison de l'abandon initial du projet par la commune de Concarneau, avant sa remise à l'ordre du jour.

Madame LE GAC n'en a pas eu connaissance.

10 – DEMANDE DE SUBVENTION POUR TRAVAUX D'AMELIORATION DU RESEAU DES EAUX USEES AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU ET AUTORISATION AU MAIRE DE LANCER LA CONSULTATION ET SIGNER LE MARCHE CORRESPONDANT

DELIBERATION (01/07/17)

Monsieur DERVOUT, Adjoint au Maire, présente les objectifs et orientations des travaux d'amélioration des eaux usées :

Etat des lieux du système existant (volet 1 étude diagnostic)

Une étude diagnostic a été réalisée en 2006 pour évaluer le fonctionnement du réseau d'eaux usées sur la Commune de Trégunc. Elle met en évidence un taux de raccordement satisfaisant (>95%) mais le réseau collecte des apports parasites d'infiltration variables suivant la saison et la pluviométrie

Par temps de pluie, le réseau collecte des apports parasites d'eaux pluviales, liés à des branchements non conformes de particuliers et des apports de nappe liés surtout à des canalisations défectueuses (fuites, joints décalés...). Ces dysfonctionnements provoquent des rejets polluants et des surverses ayant un impact sur l'environnement.

Objectifs et orientations des travaux d'amélioration (schéma directeur)

Le schéma directeur, qui constitue le deuxième volet de l'étude, propose des travaux d'amélioration du fonctionnement des ouvrages existants (collecte, transfert et traitement des eaux usées) afin surtout de limiter les rejets par temps de pluie.

Un échancier de travaux est prévu sur 10 ans, de 2007 à 2016. Il a été réactualisé cette année au vu de la connaissance acquise sur le réseau depuis 2006 et des travaux qui ont déjà été engagés.

Travaux prévus en 2011 :

En 2011, des travaux de réhabilitations ponctuelles du réseau sont prévus dans les secteurs diagnostiqués lors des passages caméra : pose de manchons dans les canalisations, renouvellement de regards fuyants. Ces travaux ne font pas l'objet de financement. Ils feront l'objet d'un marché pluriannuel de travaux sur le réseau.

Des missions d'études sont prévues complémentaires aux travaux sur le réseau : poursuite des passages caméra, tests de conformité sur la cité de Rozengall, pose de 3 débitmètres, mise en place de sondes de surverses pour identifier les rejets par les trop-pleins des postes de relèvement arrière-littoraux. Ces opérations peuvent faire l'objet d'un financement de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

Enfin, les abords du poste de Pont-Minaouët seront aménagés suite aux travaux (aménagement paysager, reprise de maçonnerie). Il est prévu également de clôturer d'autres postes de relèvement.

Les passages caméra

Il s'agit d'un programme sur 3 ans initié en 2010 afin de réaliser des passages caméra sur l'ensemble des canalisations de la Commune. Ces passages caméras permettront de connaître aussi l'état des branchements et de cibler par la suite les contrôles des branchements sur ces secteurs.

Le coût total de l'opération est de **74 100.00 € HT soit 24 700 € HT par an (29 541.20 € TTC)**.

Contrôle de conformité des branchements

Il s'agit de rechercher des branchements non conformes grâce à des tests à la fumée, qui permettent de déceler des branchements d'eaux pluviales au réseau d'eaux usées. Ces tests sont complétés par des tests au colorant. Ces analyses permettront d'établir un projet de remise en conformité des installations défectueuses.

Est prévu le contrôle de l'ensemble des branchements particuliers eaux usées et eaux pluviales de la cité de Rozengall (environ 140 raccordements) et des branchements diagnostiqués comme infiltrants suite aux passages caméra (une dizaine).

Le coût total de l'opération est estimé à **9 000 € HT (10 764 € TTC)**.

Pose de débitmètres

En complément du point de mesure en entrée de station d'épuration, il est envisagé de mettre en place des points de mesure des débits collectés par le réseau afin de mieux cibler les apports d'eaux parasites (eaux de nappe et eaux pluviales) de chaque bassin versant.

Il est ainsi prévu de compléter le dispositif par la pose de 2 débitmètres électromagnétiques installés sur les conduites de refoulement des postes de Pont-Kerbrat et Pendruc. Il est prévu également la mise en place d'un débitmètre sur canalisation gravitaire pour distinguer le bassin versant de Lambell (au niveau des Prés de Moulin Mer).

Le coût total de l'opération est estimé à **22 490 € HT (26 898,04 € TTC)**.

Pose de sondes de surverse

Les sondes de surverse permettent de diagnostiquer des écoulements d'eaux usées des trop-pleins des postes de relèvement vers le milieu naturel quand le réseau est en charge. Le système détermine les durées de rejet. Des sondes seront installées sur les 5 postes arrières-littoraux (Pendruc, Prad Ster, Pouldohan, Anse de Pouldohan et Kerouat) dans le cadre de protection du milieu naturel et des eaux de baignade.

Le coût total de l'opération est estimé à **10 805 € HT (12 922,78 € TTC)**.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à faire une demande de financement auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, à lancer la consultation et à signer le marché s'y rapportant.pour :

Travaux/Etudes	Entreprise	Montant € HT	Montant € TTC
Contrôle de conformité	A définir	9 000,00	10 764,00
Pose de débitmètres	A définir	22 490,00	26 898,04
Pose de sondes de surverse	A définir	10 805,00	12 922,78
TOTAL		42 295,00	50 584,82

COMPTE RENDU

Madame BENARD indique que la réfection de la voirie vient d'être terminée à Rozengall – des nouveaux travaux sont-ils à prévoir du fait des études à mener?

Monsieur Le Maire et Monsieur DERVOUOT précisent qu'il s'agit de travaux de contrôle qui ne nécessitent pas de percer la chaussée. Michel TANGUY indique que lors des travaux de voirie, des contrôles systématiques des réseaux sont opérés qui permettent en général de détecter les problèmes principaux.

11 – VŒU SUR LES SERVICES DU CENTRE HOSPITALIER DE CONCARNEAU (URGENCES ET SMUR)

DELIBERATION (01/07/18)

Monsieur BELLEC, Adjoint au Maire, expose ses inquiétudes et son indignation suite à l'annonce de la fermeture du SMUR de jour à Concarneau. Il propose que le Conseil Municipal adopte un vœu de protestation.

A la veille des vacances, alors que la population de leur commune va être au minimum multipliée par 2, les élus s'étonnent et s'inquiètent de la réduction simultanée des services des urgences dans le secteur de Concarneau :

- le service des urgences de l'hôpital de Concarneau est fermé la nuit depuis le 1^{er} juin 2008

- la fermeture du SMUR de Concarneau de jour est annoncée du 1^{er} juillet au 31 août 2011.
Comment comprendre de telles mesures déconnectées de la réalité du terrain? Comment garantir la pérennité, la rapidité et la qualité des interventions et des soins dans de telles conditions ? Faudra-t-il désormais programmer la maladie, les malaises et les accidents selon les horaires de fonctionnement des services d'urgence ?

Les élus de Trégunc, à l'unanimité, dénoncent la politique sanitaire menée par l'ARS sur leur territoire, tiennent à informer la population de la situation et exigent qu'il y soit remédié dans les plus brefs délais.

COMPTE REDNU

Monsieur LE THOER indique qu'il a participé à une réunion concernant la nouvelle caserne des pompiers où il a été mentionné la suppression du SMUR. Aucune réaction n'a été entendue, ni de la part du conseil général ni de la ville de Concarneau.

Monsieur Le Maire souligne que les élus n'ont pas été informés officiellement et que l'opération est menée dans la plus grande discrétion.

Madame BOITTIN-BARDOT précise qu'il y a une dégradation sanitaire du territoire et de l'hôpital public.

Monsieur TANGUY indique que le SMUR actuel est basé à Pluguffan. Les transports urgents seront assurés par l'hélicoptère DRAGON 29 médicalisé. D'autre part, les médecins généralistes ont été engagés par le directeur de l'hôpital à orienter les malades vers le site de Quimper plutôt que celui de Concarneau.

12 – AUTORISATION DE DEFENDRE EN JUSTICE

DELIBERATION (01/07/19)

Madame SCAER-JANNEZ, Adjointe au Maire, expose que Monsieur et Madame GASCOUIN ont formé un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes contre le permis de construire n° 029 293 08 00064 du 6 août 2008 accordé à la SCI MARIN au lieu-dit Pendruc et le PC modificatif n° 029 293 08 00064 -1 du 6 février 2009.

Par délibération de décembre 2008, le Conseil Municipal a habilité le Maire à défendre la commune dans le contentieux ouvert contre le permis initial et a confié sa défense au Cabinet d'Avocats Druais-Lahalle et Associés de Rennes

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à défendre la commune dans le contentieux cité ci-dessus et désigne le Cabinet Druais-Lahalle et Associés pour l'assister dans ce dossier.

REPONSES AUX QUESTIONS ORALES

1 – Question de Madame BENARD

Monsieur le Maire indique que la réponse se trouve dans la question posée précédemment par Madame BENARD à propos de la gestion des réseaux et de la voirie.

Monsieur Le Maire admet avoir dit à des riverains que la voirie serait refaite en 2008 ou 2009. C'était prévu. Depuis, l'OPAC a engagé des travaux et il a paru plus pertinent d'attendre que cette grosse opération soit faite. L'enfouissement des réseaux de la voie a également été envisagé et est soumis au calendrier du syndicat eau électricité.

Une étude complète va être commandée puisque des circulations douces sont prévues. Il s'agit donc d'une opération qui est décalée mais dans l'idée de gérer le projet de meilleure qualité.

VILLE DE TREGUNC – CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} JUILLET 2011

Madame BENARD insiste sur le fait que le problème est un problème de sécurité.
Monsieur Le Maire indique qu'il y a des moments d'encombrement et des incivilités de stationnement.

2 – Question de Monsieur LE THOER

Concernant ces deux affaires, les dossiers sont devant le procureur de la république. Il peut décider de poursuivre ou de classer. Le calendrier est inconnu de la municipalité.

Fait à TREGUNC, le 5 juillet 2011
LE MAIRE,
Jean-Claude SACRÉ

01/07/01	Communauté de Communes Concarneau Cornouaille – rapport d'activités 2010
01/07/02	Communauté de Communes Concarneau Cornouaille – rapport 2010 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets
01/07/03	Communauté de Communes Concarneau Cornouaille – rapport 2010 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif
01/07/04	Projet de schéma départemental de la coopération intercommunale
01/07/05	Taxe de séjour 2012
01/07/06	Transports scolaires – autorisation au Maire de signer la convention de mandat avec le Conseil Général ainsi que le marché public de transport
01/07/07	Tarifs pour les transports scolaires – année 2011/2012
01/07/08	Tarif pour le prêt de badges et de clefs
01/07/09	Tarif pour retrait d'affichages provisoires
01/07/10	Décision budgétaire modificative – budget du port de Trévignon
01/07/11	Décision budgétaire modificative – budget principal
01/07/12	Décision budgétaire modificative – budget du service de l'assainissement
01/07/13	Admissions en non valeur
01/07/14	Echange de parcelles à Kerhallon
01/07/15	Acquisition d'une parcelle à Pen-Prat
01/07/16	Convention de partenariat du lieu d'accueil enfants/parents pour l'année 2011 avec le Conseil Général du Finistère et la ville de Concarneau
01/07/17	Demande de subvention pour travaux d'amélioration du réseau des eaux usées auprès de l'agence de l'Eau et autorisation au Maire de lancer la consultation et de signer le marché correspondant
01/07/18	Vœu sur les services du centre hospitalier de Concarneau (Urgences et SMUR)
01/07/19	Autorisation de défendre en justice

		Signature
SACRÉ Jean-Claude		
SCAER JANNEZ Régine		
BELLEC Olivier		
RIVIERE Marie-Pierre		
TANGUY Michel		
LE GAC Muriel		

VILLE DE TREGUNC – CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} JUILLET 2011

NAVINER Patrice		
BOITTIN-BARDOT Elisabeth		
DERVOUT Dominique		
BORDENAVE Stéphanie		
DION Michel		
ORVOEN Véronique		
HEMON Franck	Absent	
DROAL Nelly		
NERRIEC Yvan	Absent	
FLOCH ROUDAUT Rachel		
NIVEZ Jean-Paul		
JAFFREZIC Christiane		
QUEMERE Marcel		
JOLLIVET Patricia		
LE TEXIER Nathalie		
ROBIN Yves		
VOISIN Valérie		
BENARD Yolande		
GENTIN Hervé		
LE GUILLOU Marthe		
LE THOER André		
LANCIEN Peggy		
CANTIE René	Absent	